

Experts, États et théorie des champs. Sociologie de l'expertise en matière de terrorisme

par Lisa Stampnitzky

Les travaux relatifs à l'expertise s'appuient en général sur l'hypothèse selon laquelle la production du savoir expert s'inscrit de préférence dans un cadre assez institutionnalisé, en particulier quand ce savoir a des implications politiques. Cette hypothèse ayant influencé à la fois l'élaboration des théories et la sélection des cas empiriques, les études ont eu tendance à se concentrer sur les champs les plus établis¹ et à négliger les savoirs et les experts provenant de champs moins institutionnalisés. Un certain nombre de travaux plus récents ont toutefois remis en question ce type d'analyse, notamment en se concentrant sur les « champs interstitiels » pour les uns, sur les « champs transnationaux » pour les autres. Ce sont ces approches que je développerai et évaluerai pour mieux comprendre les conditions de production du savoir expert, et ce par le biais de l'expertise sur le terrorisme.

1. Pierre Bourdieu, *The Field of Cultural Production: Essays on Art and Literature*, New York, Columbia University Press, 1993 ; P. Bourdieu, *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1992 (*The Rules of Art: Genesis and Structure of the Literary Field*, Cambridge, Polity Press, 1996) ; P. Bourdieu, « The Political Field, the Social Science Field, and the Journalistic Field », dans Rodney Benson, Erik Neveu (eds), *Bourdieu and the Journalistic Field*, Cambridge, Polity, 2005, p. 30 ; Neil Fligstein, « Social Skill and the Theory of Fields », *Sociological Theory*, 19 (2), 2001, p. 105-125 ; Neil Fligstein, Doug McAdam, *A Theory of Fields*, Oxford, Oxford University Press, 2012 ; John Levi Martin, « What Is Field Theory? », *American Journal of Sociology*, 109, 2003, p. 1-49 ; Fritz Ringer, « The Intellectual Field, Intellectual History, and the Sociology of Knowledge », *Theory and Society*, 19, 1990, p. 269-294.

J'ai récemment démontré que les études consacrées au terrorisme peuvent nous aider à identifier une faille dans la littérature sociologique portant sur les champs de production intellectuelle, dans la mesure où elles constituent un espace interstiel de production du savoir, au lieu de se conformer à l'idéal type d'une profession, d'une discipline ou d'un champ intellectuel bien défini². Je réexaminerai ici cet argument à la lumière des travaux sur les champs transnationaux et intersticiels de l'expertise. Si l'on considère l'expertise sur le terrorisme comme un phénomène s'inscrivant dans le cadre des frontières d'un seul pays, l'analyse selon laquelle les études qui lui sont consacrées constituent un champ interstiel reste valide. Toutefois, en pratique, l'expertise sur le terrorisme n'est pas produite et ne se constitue pas dans des cadres nationaux, elle prend plutôt forme dans un réseau transnational. Cela signifie que nous devons rendre compte de la manière dont elle constitue non seulement un phénomène interstiel, du fait des interactions entre différents champs (la politique, le milieu universitaire, les médias) au niveau national, mais aussi un phénomène transnational, qui englobe les relations transfrontières entre experts et les relations entre ces derniers et plusieurs États ou institutions internationales.

J'examinerai les similitudes et les différences entre l'expertise sur le terrorisme et d'autres champs intersticiels et transnationaux étudiés récemment³. À partir des recherches que j'ai menées dans le cadre d'une étude historique plus complète sur l'émergence et le développement du concept de « terrorisme » et du champ de l'expertise sur le terrorisme aux États-Unis⁴, je démontrerai que ces avancées ne rendent pas toujours compte des champs particuliers de l'expertise dans lesquels les experts ne contrôlent ni le processus de certification de leurs pairs ni même l'objet de leur expertise ou les techniques de production du savoir qui s'y rapportent. Enfin, je m'interrogerai sur les raisons pour lesquelles ces espaces intersticiels et transnationaux de production du savoir n'ont pas été étudiés jusqu'à maintenant. En fait, il semble que l'attention croissante portée ces dernières années à d'autres formes d'expertise résulte à la fois d'une multiplication des relations nouvelles entre experts et États et d'une remise en question du caractère « universalisable » des hypothèses relatives à cette relation pourtant particulière et historique, hypothèses sur lesquelles reposaient les anciennes théories consacrées aux champs de l'expertise.

2. Lisa Stampnitzky, « Disciplining an Unruly Field: Terrorism Studies and Theories of Scientific/Intellectual Production », *Qualitative Sociology*, 34 (1), 2011, p. 1-19.

3. Voir par exemple Stephanie Lee Mudge, Antoine Vauchez, « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, and Scholarly Avatars in Transnational Politics », *American Journal of Sociology*, 118, 2012, p. 449-492.

4. Cette recherche s'appuie notamment sur des documents d'archives et trente-deux entretiens menés auprès d'« experts » sur le terrorisme de *think tanks*, d'universités, du gouvernement ou des médias. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

Le biais institutionnaliste dans la sociologie de l'expertise

La littérature sociologique consacrée à l'expertise a eu tendance à souligner l'importance des processus d'institutionnalisation, par lesquels les producteurs de savoirs se rassemblent dans des structures formelles telles que les disciplines universitaires ou les organisations professionnelles et prennent ainsi le contrôle de la production et de la certification de l'expertise⁵. Si la plupart des travaux contemporains portant sur les professions ne reflètent plus l'hypothèse, fréquente dans les études antérieures, d'une généralisation du modèle de la « clôture professionnelle » pour saisir l'ensemble de la société⁶, on constate la persistance d'une présomption téléologique qui veut qu'en se développant les champs de l'expertise prennent, de manière quasi inévitable, une forme plus institutionnalisée⁷.

En retour, cet accent mis sur l'institutionnalisation a fait que la recherche sociologique sur l'expertise s'est concentrée sur les champs – la médecine, le droit, la science – ayant atteint un certain degré de « maturité », se caractérisant par des limites très réglementées (semblables à la notion de « clôture » dans l'étude des professions) et par une certaine autonomie par rapport aux autres champs (autonomie fondamentale pour l'expertise dans les champs économique et politique), et se manifestant par une « logique » et une forme de « capital » spécifiques⁸. Dès lors, les sites où se croisent plusieurs champs institutionnels, ou qui interviennent aux frontières de ces champs, peuvent sembler déconcertants ou difficiles à comprendre. Les champs « solides » ou ayant atteint un certain degré de « maturité » ne sont pourtant pas les seuls espaces de production du savoir expert. Il convient donc de rectifier le biais de sélection dont les travaux empiriques et théoriques sur l'expertise ont été l'objet en raison de l'hypothèse mentionnée plus haut d'une production d'expertise essentiellement dans le cadre de champs institutionnalisés.

5. Andrew Abbott, *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 ; P. Bourdieu, *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, op. cit. ; P. Bourdieu, « The Political Field, the Social Science Field, and the Journalistic Field », cité ; Scott Frickel, Neil Gross, « A General Theory of Scientific/Intellectual Movements », *American Sociological Review*, 70 (2), 2005, p. 204-232 ; Thomas F. Gieryn, « Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists », *American Sociological Review*, 48 (6), 1983, p. 781-795 ; Magali Sarfatti Larson, *The Rise of Professionalism: A Sociological Analysis*, Berkeley, University of California Press, 1977.

6. Voir par exemple Sir Alexander Morris Carr-Saunders, Paul Alexander Wilson, *The Professions*, Oxford, Clarendon Press, 1933 ; Emile Durkheim, *Professional Ethics and Civic Morals*, Londres, Routledge, 1992 ; Talcott Parsons, « The Professions and Social Structure », *Social Forces*, 17 (4), 1939, p. 457-467.

7. S. Frickel, N. Gross, « A General Theory of Scientific/Intellectual Movements », art. cité.

8. P. Bourdieu, « The Political Field, the Social Science Field, and the Journalistic Field », cité, p. 33.

Les travaux récents sur des champs d'expertise non traditionnels

Un certain nombre d'études parues récemment sont consacrées à la production d'expertise dans des espaces qui ne se conforment pas à l'idéal type du champ bourdieusien. Une partie de ces études qualifie ces champs d'irréguliers ou d'interstitiels et portent sur des domaines aussi divers que l'évaluation des politiques publiques dans les *think tanks*, la production de savoirs concernant les intersections entre génétique et « race », les études consacrées au terrorisme, ou l'analyse des risques politiques⁹. Tandis que la majeure partie des travaux relevant de la théorie des champs ont eu tendance à supposer des espaces séparés et définis, avec des normes et des objectifs spécifiques les distinguant les uns des autres, les études menées dans les champs interstitiels ont démontré l'existence de domaines de production culturelle qui n'ont pas de limites définies et rassemblent des acteurs, des idées et des techniques se déplaçant *entre* plusieurs champs. Le concept de champ interstiel implique que de multiples champs du savoir soient en concurrence pour le contrôle d'un objet de connaissance et de pratique. Thomas Medvetz soutient par exemple que le champ des *think tanks* américains s'est développé à la fin du XX^e siècle en un champ interstiel dans lequel les experts se partagent entre le champ universitaire et le champ politique, sont soumis aux pressions de l'un comme de l'autre et visent à accumuler du capital dans chacun des deux, afin de produire un savoir pertinent en matière de politiques¹⁰. De plus, tandis que la littérature antérieure consacrée aux experts et aux professions a souvent supposé que la clé du pouvoir des experts résidait dans une structure professionnelle solide aux limites bien défendues¹¹, il a été suggéré récemment que les experts des champs interstitiels bénéficiaient d'avantages particuliers, et que ce serait précisément dans les limites floues de ces champs mal définis que résiderait la clé de leur influence¹². Le mécanisme proposé pour expliquer ce phénomène est le suivant : le flou des frontières du champ permet

9. Catherine Bliss, *Race Decoded: The Genomic Fight for Social Justice*, Palo Alto, Stanford University Press, 2012 ; Gil Eyal, « Dangerous Liaisons between Military Intelligence and Middle Eastern Studies in Israel », *Theory and Society*, 31 (5), 2002, p. 653-693. ; G. Eyal, *The Disenchantment of the Orient: Expertise in Arab Affairs and the Israeli State*, Palo Alto, Stanford University Press, 2006 ; Gil Eyal, Larissa Buchholz, « From the Sociology of Intellectuals to the Sociology of Interventions », *Annual Review of Sociology*, 36, 2010, p. 117-137. ; S. Frickel, « Building an Interdiscipline: Collective Action Framing and the Rise of Genetic Toxicology », *Social Problems*, 51 (2), 2004, p. 269-287 ; Aaron L. Panofsky, « Fielding Controversy: The Genesis and Structure of Behavior Genetics », New York University, Graduate School of Arts and Science, 2006 ; L. Stampnitzky, « Disciplining an Unruly Field: Terrorism Studies and Theories of Scientific/Intellectual Production », art. cité.

10. Thomas Medvetz, *Think Tanks in America*, Chicago, University of Chicago Press, 2012.

11. A. Abbott, *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, op. cit. ; M. S. Larson, *The Rise of Professionalism: A Sociological Analysis*, op. cit..

12. G. Eyal, « Dangerous Liaisons between Military Intelligence and Middle Eastern Studies in Israel », art. cité ; T. Medvetz, *Think Tanks in America*, op. cit. ; Nikolas Rose, « Engineering the Human Soul: Analyzing Psychological Expertise », *Science in Context*, 5 (2), 1992, p. 351-369 ; A. Vauchez, « The Force of a Weak Field: Law and Lawyers in the Government of the European Union (For a Renewed Research Agenda) », *International Political Sociology*, 2 (2), 2008, p. 128-144 ; A. Vauchez, « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a "Weak Field" Approach to the Study of Transnational Settings », *International Political Sociology*, 5 (3), 2011, p. 340-345.

à des acteurs extérieurs au groupe des experts certifiés d'utiliser les idées et les techniques de ces derniers, et ce faisant d'offrir à ces idées et techniques une diffusion bien plus large que si elles étaient jalousement protégées.

La seconde remise en question de l'approche traditionnelle des champs de l'expertise provient des études portant sur ce que l'on a appelé les champs transnationaux¹³. Il ressort en effet de ces travaux que certains domaines d'expertise traversent les frontières nationales et sont fondamentalement structurés par des flux transnationaux¹⁴ ou en relation avec des institutions transnationales¹⁵, alors que les études traditionnelles ont tendance à limiter leur portée à un État spécifique. Il en ressort également que les champs transnationaux ont en commun avec les champs interstitiels des limites mal définies et une absence de monopole sur la certification de l'expertise. Certaines études suggèrent l'existence d'un lien structurel entre toutes ces observations : dans la mesure où la clôture des champs dans les cadres subnationaux est souvent sanctionnée/garantie par l'État, les champs transnationaux pourraient avoir davantage tendance à dévier de cette forme prétendue « normale ». Antoine Vauchez souligne ainsi que la plupart des études sur l'expertise menées dans un seul État observent des champs qui « doivent en grande partie leur caractère autonome à leur soumission à la juridiction étatique dans le cadre de monopoles professionnels nationaux sanctionnés par l'État »¹⁶, situation qui tend à naturaliser à la fois l'autorité de l'expert et un type historiquement situé de relation avec les États. Observer l'expertise dans des contextes internationaux ne peut que conduire à remettre en cause ces études traditionnelles.

L'expertise sur le terrorisme : interstitielle, transnationale et au-delà

L'expertise sur le terrorisme est interstitielle dans la mesure où elle n'est pas produite dans un cadre conventionnel, dans un espace défini et autonome, mais dans un espace qui traverse plusieurs champs. Les études consacrées

13. Yves Dezalay, Bryant G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Le Seuil, 2002 (*The Internationalization of Palace Wars: Lawyers, Economists, and the Contest to Transform Latin American States*, Chicago, University of Chicago Press, 2002) ; S. L. Mudge, A. Vauchez, « Building Europe on a Weak Field: Law, Economics, and Scholarly Avatars in Transnational Politics », art. cité ; A. Vauchez, « The Force of a Weak Field: Law and Lawyers in the Government of the European Union (For a Renewed Research Agenda) », art. cité ; A. Vauchez, « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a “Weak Field” Approach to the Study of Transnational Settings », art. cité.

14. Y. Dezalay, B. G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago Boys »*, op. cit..

15. A. Vauchez, « The Force of a Weak Field: Law and Lawyers in the Government of the European Union (For a Renewed Research Agenda) », art. cité.

16. A. Vauchez, « Interstitial Power in Fields of Limited Statehood: Introducing a “Weak Field” Approach to the Study of Transnational Settings », art. cité, p. 341.

au terrorisme ne prennent d'ailleurs la forme ni d'une discipline ni d'une profession ni même de quelque chose d'aussi structuré que le champ littéraire décrit par Bourdieu. La production du savoir relatif au terrorisme est également un phénomène transnational qui s'inscrit dans un réseau international d'individus, d'institutions, de conférences et de projets. Du fait de ce flux transnational d'experts et d'idées, il n'est pas possible d'isoler dans ce domaine des champs américain, britannique ou français. Toutefois, si elles ont à la fois un caractère interstiel et transnational, les études sur le terrorisme présentent des différences marquées par rapport aux travaux antérieurs consacrés aux champs de l'expertise transnationaux. Ceux-ci se sont en effet concentrés sur les juristes et les économistes, deux professions assez institutionnalisées et bénéficiant d'un statut élevé et consolidé. Or, bien qu'elles revêtent de nouvelles formes et soient confrontées à de nouveaux défis au niveau transnational, l'expertise des juristes et celle des économistes ne peuvent être considérées comme représentatives de l'ensemble des experts. Les experts sur le terrorisme ne sont pas parvenus à consolider leur contrôle sur la production du savoir¹⁷. De nouveaux experts autoproclamés apparaissent constamment, il n'existe aucun organisme pour certifier le caractère « adéquat » de l'expertise et les experts sur le terrorisme ne s'accordent pas entre eux pour déterminer en quoi consiste un savoir « utile ». Il n'y a pas une seule voie pour devenir un expert en matière de terrorisme et il n'existe aucun organisme d'accréditation. Lorsque le domaine a commencé à se constituer dans les années 1970, un expert déclarait : « Je suis devenu un soi-disant "expert" sur le terrorisme simplement parce que je passais beaucoup de temps à en parler »¹⁸, tandis qu'un autre observait : « C'est le cas pour pratiquement tous ceux qui interviennent comme experts en la matière. Ils se sont tous tournés vers le terrorisme complètement par hasard »¹⁹. Les experts eux-mêmes se sont souvent plaints que le domaine regorge « d'experts autoproclamés ». Le professeur de droit Robert Friedlander a observé que « beaucoup de gens... [s'étaient] tournés vers [la recherche sur] le terrorisme (...) parce qu'il n'y avait pas suffisamment de professionnels pour juger de la

17. On pourrait objecter ici que mon analyse porte essentiellement sur les experts situés « à l'extérieur » de l'État, alors que l'essentiel se jouera « à l'intérieur » de celui-ci, plaçant ainsi ces experts « extérieurs » largement hors de propos. Pourtant, il ne semble pas qu'il existe une population stable d'experts sur le terrorisme au sein des gouvernements, par opposition à ceux qui se trouveraient « à l'extérieur ». Au contraire, on constate une circulation constante des experts entre des postes internes, comme dans les services de renseignements, et des sites, comme les *think tanks*. En outre, une part importante du financement gouvernemental de la recherche est confiée à des experts « extérieurs » sur le terrorisme, et les organismes étatiques financent régulièrement des conférences auxquelles participent des experts « extérieurs » et font appel à eux pour des consultations.

18. Richard Clutterbuck, cité dans Ely Jacques Kahn, Jr., « How Do We Explain Them? », *The New Yorker*, 12 juin 1978, p. 55.

19. H. H. A. Cooper, cité par Robert Paul Hoffman, « Terrorism: A Universal Definition », M. A. Thesis, Criminal Justice, Claremont Graduate School, 1984, p. 116-117.

valeur de leur contribution »²⁰. Cette critique a perduré lorsque le domaine s'est développé, ce qui montre que ce manque de formation et d'accréditation n'était pas seulement le signe d'un « proto-domaine » n'ayant pas encore atteint la maturité, mais plutôt une caractéristique plus fondamentale des études consacrées au terrorisme, quand bien même celles-ci auraient atteint une forme de « maturité ». Dans les entretiens que j'ai menés, une des personnes interrogées a déclaré qu'il « existe un secteur entier, une sorte d'industrie artisanale composée [d'experts] autoproclamés, [que] cela leur permet de gagner leur vie et [qu']ils vendent même ce produit au gouvernement », tandis qu'une autre a observé que, « si d'autres champs ont des exigences en matière d'accréditation, [elle-même] avait été acceptée en tant qu'expert sur le terrorisme sans formation sur le sujet ».

En termes sociologiques, les frontières du champ sont mal définies et perméables. Ceux qui prétendent au titre d'expert (ou ceux à qui ce titre est attribué) forment un groupe extrêmement hétérogène, composé de docteurs en science politique de l'université, de journalistes de *think tanks* et d'individus surveillant les sites web « djihadistes » sur un ordinateur installé dans leur sous-sol²¹. Le caractère poreux de ces frontières est encore illustré par la proportion relativement élevée de « contributeurs uniques », c'est-à-dire qui ne publient qu'une fois dans des revues ou n'effectuent qu'une présentation dans le cadre de conférences sur le terrorisme. Entre 1972 et 2001, ils représentaient 84 % des contributeurs de conférences sur le terrorisme²² et 80 % des auteurs d'articles de revues consacrées au terrorisme²³. Par ailleurs, le taux de contributions d'auteurs non universitaires est beaucoup plus élevé dans les revues consacrées aux études sur le terrorisme que dans les revues de science politique ou de communication²⁴. Le grand nombre de « contributeurs uniques » suggère à la fois une absence de consensus sur ce qui constitue une contribution de qualité et une très grande ouverture quant à savoir qui peut prétendre au titre « d'expert sur le terrorisme ».

Ces experts eux-mêmes ont souvent regretté que leur domaine ne se soit pas institutionnalisé. Selon le psychologue Ariel Merari, l'étude du terrorisme « tend à être négligée »²⁵, tandis que pour le chercheur Andrew Silke « la science du terrorisme a été menée dans les interstices et les failles existant

20. Robert Friedlander, cité dans R. P. Hoffman, « Terrorism: A Universal Definition », cité, p. 96-98.

21. Voir notamment Wesley Yang, « The Terrorist Search Engine », *New York Magazine*, 5 décembre 2010 (<http://nymag.com/news/features/69920/>).

22. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, op. cit., p. 46.

23. Andrew Silke, *Research on Terrorism: Trends, Achievements and Failures*, Londres/New York, Frank Cass, 2004, p. 64.

24. Avishag Gordon, « Terrorism and the Scholarly Communication System », *Terrorism and Political Violence*, 13 (4), 2001, p. 116-124.

25. Ariel Merari, « Academic Research and Government Policy on Terrorism », dans Clark McCauley (ed.), *Terrorism Research and Public Policy*, Londres/New York, Frank Cass, 1991.

entre les grandes disciplines universitaires »²⁶. Le terrorisme a longtemps été très marginalisé dans les cercles universitaires ; cela a quelque peu changé depuis le 11-Septembre, mais le champ n'est pas encore complètement institutionnalisé²⁷. Si Michel Wieviorka a écrit que le terrorisme était une question « intouchable »²⁸, plusieurs chercheurs m'ont confirmé lors d'entretiens « qu'[aux États-Unis] on ne trouvait pas de travail en histoire (...) si l'on étudiait la lutte contre le terrorisme » et « qu'avant le 11-Septembre, le terrorisme était considéré comme un sujet “sans importance”, pouvant même porter un coup fatal à la carrière d'un universitaire non titulaire »²⁹. En 1984, un instructeur de l'Académie militaire de West Point dans l'État de New York a suggéré que l'étude du terrorisme était menée en partie par des « universitaires ratés dans d'autres domaines »³⁰. Plus récemment, le chercheur Paul Wilkinson s'est interrogé sur les raisons du « grand retard pris par l'étude du terrorisme pour s'imposer en tant que branche viable de la recherche multidisciplinaire en relations internationales, science politique et autres domaines d'apprentissage »³¹.

Entre États, experts et champs : des liens historiquement situés

Plus que comme un concept purement politique ou analytique, le discours expert sur le « terrorisme » doit être compris comme opérant à la frontière contestée de la politique et de la science, entre pouvoir étatique et savoir universitaire. Les études consacrées au terrorisme ont été fréquemment accusées de dépendre des États à la fois financièrement et intellectuellement. De fait, le champ d'expertise sur le terrorisme est apparu largement à l'initiative de ces derniers. Aux États-Unis, les premiers projets de recherche ont été commandés et financés par le Cabinet Committee to Combat Terrorism (Comité gouvernemental de lutte contre le terrorisme) créé par l'administration Nixon. Depuis, l'État fédéral est la principale source de financement de la recherche sur le terrorisme³². Pourtant, contrairement à d'autres disciplines comme la démographie, la criminologie ou les études régionales, qui trouvent elles aussi leur origine dans une demande étatique d'expertise, les études sur le terrorisme ont jusqu'à présent été incapables de devenir une discipline universitaire indépendante.

26. A. Silke, *Research on Terrorism: Trends, Achievements and Failures*, *op. cit.*, p. 1-2.

27. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, *op. cit.*, chap. 8.

28. Michel Wieviorka, « Terrorism in the Context of Academic Research », dans Martha Crenshaw (ed.), *Terrorism in Context*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1995, p. 597.

29. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, *op. cit.*, p. 195.

30. Augustus Richard Norton, cité dans R. P. Hoffman, « Terrorism: A Universal Definition », cité, p. 142.

31. Paul Wilkinson, « Research into Terrorism Studies: Achievements and Failures », dans Magnus Ranstorp (ed.), *Mapping Terrorism Research: State of the Art, Gaps and Future Directions*, Londres, Routledge, 2007, p. 318.

32. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, *op. cit.*, p. 27.

Le champ américain de l'expertise sur le terrorisme a commencé à se former dans les années 1970, en même temps que le concept de « terrorisme ». Aux États-Unis, ce processus s'est déroulé en grande partie au sein du Département d'État et dans des *think tanks* comme la Rand Corporation. Toutefois, le terrorisme en tant que problème et l'expertise sur le terrorisme en tant que champ du savoir se sont tous deux constitués comme des phénomènes essentiellement transnationaux. Si la violence politique, comme les attentats à la bombe, les détournements ou les assassinats, n'était pas un phénomène nouveau, le tournant qui a conduit à porter une attention croissante à ces incidents dans les années 1970 a été la montée d'une terrible violence politique internationale qui franchissait les frontières nationales (comme dans le cas des détournements d'avions) ou ciblait des personnes et des sites précisément liés à la coopération transnationale, comme les diplomates (fréquemment visés au début des années 1970) ou les Jeux olympiques (l'attaque contre les athlètes israéliens de 1972 a été considérée comme inaugurant une nouvelle « ère de terrorisme »).

Ainsi, tandis que le phénomène devenait un problème essentiellement transnational, l'expertise le concernant se développait elle aussi dans un contexte international. Dans les années 1970, les débats les plus brûlants relatifs au savoir sur le terrorisme se sont déroulés aux Nations unies, où les efforts pour élaborer des traités internationaux pour lutter contre le terrorisme et poursuivre les terroristes se sont heurtés à l'incapacité des nations à s'accorder sur la définition même du terme. Il n'empêche que l'importance croissante du terrorisme dans la politique extérieure des États-Unis et dans le discours politique national au cours des années 1980 et 1990 est allée de pair avec le développement des réseaux transnationaux d'experts et d'institutions. Au début des années 1980, l'administration Reagan a adopté une nouvelle acception du mot terrorisme sur la base d'une théorie proposée lors d'une conférence internationale organisée par un *think tank* israélien³³ et popularisée par un journaliste américain expatrié en Italie³⁴, théorie selon laquelle le terrorisme relevait d'une lutte de civilisation entre l'Est et l'Ouest soutenue par l'Union Soviétique.

Nous l'avons vu, une grande partie des études consacrées aux champs transnationaux portent sur des domaines d'expertise relativement institutionnalisés, même si, dans la mesure où ils ont pour objet des cadres transnationaux, ces champs ne sont pas aussi clairement délimités que ceux bénéficiant d'une certification étatique. Cependant, que se passe-t-il si l'on examine les domaines d'expertise qui sont détachés des États-nations et qui, en outre,

33. Binyamin Netanyahu, *International Terrorism, Challenge and Response: Proceedings of the Jerusalem Conference on International Terrorism (1979)*, Jerusalem, The Institute, 1981.

34. Claire Sterling, *The Terror Network*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1981.

n'ont pas le même degré d'institutionnalisation que des domaines tels que le droit ou l'économie³⁵ ?

Les études consacrées aux champs transnationaux se sont souvent concentrées sur les différences structurelles entre ces domaines d'expertise et les champs de l'expertise situés dans certains États (et souvent liés à eux). Cependant, si l'on élargit notre vision à des domaines tels que l'expertise sur le terrorisme, lesquels sont encore moins institutionnalisés que le droit transnational par exemple, il est possible d'affirmer que le champ d'expertise interstiel et transnational ne constitue pas simplement une autre forme de structure sociale méritant d'être étudiée. Une variable clé qui a été relativement négligée est la nature de la relation entre les techniques relatives à l'expertise et l'État, et notamment la sanction de l'expertise par les États, ainsi que la façon dont les experts peuvent participer activement à la construction des États ou des « effets d'État » (ou produire des techniques qui y contribuent)³⁶. On peut citer par exemple le rôle des économistes dans la création du « produit national brut » qui prétend mesurer l'économie d'un pays, ou le rôle des juristes, des juges et des tribunaux dans l'élaboration de la « règle de droit » en pratique. Une grande partie des nouveaux travaux consacrés aux champs transnationaux se sont concentrés sur les professions et les domaines d'expertise, tels que le droit ou l'économie, qui sont à la fois relativement institutionnalisés et explicitement liés au processus de construction de l'État. Ainsi, l'étude de Yves Dezelay et Bryant G. Garth sur l'importation et l'exportation transnationales de la « *rule of law* » par le biais de réseaux juridiques internationaux commence par reconnaître que « le droit est au cœur des processus qui structurent, produisent et reproduisent le champ du pouvoir »³⁷. Mais

35. Mon analyse diffère ici des travaux de Didier Bigo sur ce qu'il a appelé le champ global « des professionnels de la gestion des inquiétudes » (Didier Bigo, « Globalized (in)Security: The Field and the Ban-opticon », dans Didier Bigo, Anastassia Tsoukala (eds), *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*, Londres, Routledge, 2008, p. 10-48). D. Bigo soutient en effet que les réseaux transnationaux de l'expertise en matière de sécurité forment un authentique « champ » et que leurs experts sont des « professionnels » qui constituent des « groupes transnationaux » (p. 15) qui disposent d'un niveau de contrôle significatif sur les discours et pratiques qu'ils produisent. Cela semble à première vue contredire mon interprétation qui pointe la position relativement subordonnée des réseaux transnationaux d'experts en matière de terrorisme. Certes, D. Bigo nous rappelle que nous ne devons pas voir les « professionnels de l'inquiétude » comme unifiés autour d'une « seule stratégie » ou d'un « ensemble cohérent de croyances » (p. 11), mais sa description d'ensemble demeure tout de même centrée sur l'idée d'un champ relativement cohérent, contrairement à ma focale, davantage centrée sur les tensions et les désaccords. Cela tient probablement au fait que D. Bigo étudie le rôle des professionnels de « l'insécurité » en se centrant sur les arènes européennes, tandis que je travaille davantage sur les réseaux transnationaux d'experts, avec un intérêt particulier pour le cas américain. Il est bien possible que les réseaux en matière de sécurité soient plus constitués en un champ au niveau européen qu'au niveau global.

36. Le concept d'*« effet d'État »* suggère que nous envisageons l'*« État »* comme résultant d'une multitude de pratiques mises en œuvre par divers agents et organisations, plutôt que comme une entité concrète ou *« réelle »*. Timothy Mitchell, « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics », *The American Political Science Review*, 85 (1), 1991, p. 77-96 ; T. Mitchell, *Rule of Experts: Egypt, Techno-Politics, Modernity*, Berkeley, University of California Press, 2002.

37. Y. Dezelay, B. G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago Boys »*, op. cit., p. 5.

l'expertise sur le terrorisme n'est pas une technique de construction de l'État (ni de construction transnationale des institutions) comme le droit ou l'économie. Et ce n'est pas non plus une forme d'expertise qui peut être considérée comme relativement indifférente par rapport à l'État (comme pourrait l'être la dentisterie : une profession « fermée » et institutionnalisée dont les procédures de certification reposent sur le pouvoir de l'État, mais dont les techniques et les produits sont relativement déconnectés de l'État)³⁸. L'expertise sur le terrorisme n'est pas axée principalement sur la relation avec une ou plusieurs institutions transnationales. Son caractère transnational ne découle pas non plus en premier lieu du mouvement des experts d'un cadre national à l'autre. D'ailleurs, la politique antiterroriste n'a jamais pris la forme d'un projet véritablement transnational. Le problème en lui-même est transnational et toute politique doit dans une certaine mesure franchir les frontières nationales, mais aucune politique solide à caractère réellement transnational n'a pu être mise en place. Les États ont tendance à agir seuls, et leurs définitions du terrorisme ainsi que leur manière de reconnaître l'expertise sont souvent différentes, voire opposées. La tentative de réglementation du terrorisme par le droit international et la diplomatie lancée dans les années 1970 a en grande partie échoué du fait de l'incapacité à s'accorder sur ce que recouvre réellement le terme. De plus, lorsqu'une coopération transnationale a été mise en place, elle a généralement été temporaire et circonstancielle, et n'a pas été institutionnalisée.

Toutefois, la relation entre les experts sur le terrorisme et l'État (ou les États) est essentielle pour la production et la diffusion de l'expertise. Les experts basés dans différents endroits peuvent destiner leur « produit » à plusieurs pays dont les intérêts divergent, mais ils opèrent tous selon un même principe unique qui tient le terrorisme pour une « violence illégitime ». La principale difficulté réside bien sûr dans la question de savoir qui décide de ce qui est « illégitime » et de ce qui relève de la « violence ». Là est l'origine du problème de la définition du terme « terrorisme », car si les experts peuvent fournir des réponses à ces questions, il est peu probable que leurs propositions « s'imposent », à moins qu'elles ne correspondent à celles de l'État auquel ils s'adressent. Les experts sur le terrorisme essaient d'élaborer

38. Il ne s'agit pas de suggérer que toutes les techniques relatives à l'expertise sont complètement déconnectées de l'État, mais on pourrait les différencier selon qu'elles sont plus ou moins étroitement liées à la production de l'« effet d'État ». D'ailleurs, il n'est pas vraiment correct de dire que les experts sur le terrorisme ne contribuent pas à la construction de l'État. Il serait plus juste de dire que « l'expertise sur le terrorisme » comporte une multitude de pratiques et de techniques hétérogènes dont certaines, comme l'analyse des réseaux appliquée aux acteurs suspects pour geler les comptes bancaires de leurs connaissances, contribuent clairement à produire ce que l'on pourrait appeler des « effets d'État » (Marieke de Goede, « The Politics of Preemption and the War on Terror in Europe », *European Journal of International Relations*, 14 (1), 2008, p. 161-185). Mais dans la mesure où l'expertise sur le terrorisme amalgame de nombreuses pratiques différentes, identifier toutes les façons dont elle produit de tels effets est probablement une entreprise complexe qui dépasse le cadre de cet article.

un savoir universel alors qu'ils sont confrontés à une définition qui varie non seulement d'un pays à l'autre mais aussi à l'intérieur d'un même pays. Cette diversité a, entre autres effets, entravé le développement d'un champ d'expertise autonome sur le terrorisme.

Si les experts en matière de lutte contre le terrorisme disposaient d'un monopole leur permettant de définir une fois pour toutes ce qu'est le terrorisme et ce qui constitue ou non de la violence légitime, on peut penser que cette expertise ferait figure de technique de construction de l'État comme le sont le droit et l'économie, mais c'est loin d'être le cas. Les experts ne disposent pas de ce monopole ; et le concept même de terrorisme est fondamentalement ambigu, parce qu'il va de pair avec celui de « violence illégitime ». Le terme est donc l'objet de débats houleux et les États, mais aussi d'autres acteurs, ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une définition. Les experts participent à ces luttes, notamment lorsqu'il s'agit de savoir s'il serait même possible que le mot terrorisme ait une signification stable, mais ils n'ont pas de pouvoir de décision. Alors même que les États leur demandent conseil sur la façon de lutter contre la menace terroriste, ils se heurtent à la difficulté de produire du savoir sur un phénomène en constante évolution et des conseils sur la manière d'y faire face.

Le champ de l'expertise sur le terrorisme se distingue donc par le fait que son objet est un phénomène connu pour son ambiguïté ; les experts eux-mêmes n'ont pas été en mesure de s'accorder sur une définition³⁹. De nombreux travaux ont par ailleurs observé comment les États manipulent les conceptualisations du terrorisme⁴⁰ ; et un mouvement récent « d'études critiques sur le terrorisme » (*critical terrorism studies*, CTS) a même détaillé l'ampleur

39. M. Ranstorp (ed.), *Mapping Terrorism Research: State of the Art, Gaps and Future Directions*, op. cit. ; Edna Ferguson Reid, « An Analysis of Terrorism Literature: A Bibliometric and Content Analysis Study », Ph. D. Thesis, Los Angeles, University of Southern California, 1983 ; Alex P. Schmid, Albert J. Jongman, *Political Terrorism: A New Guide to Actors, Authors, Concepts, Data Bases, Theories, and Literature*, New Brunswick, Transaction Publishers, 2005 (1988).

40. Voir par exemple Noam Chomsky, « Terrorism and American Ideology », dans Edward W. Said, Christopher Hitchens (eds), *Blaming the Victims: Spurious Scholarship and the Palestinian Question*, New York, Verso, 2001 ; Jeff Goodwin, « A Theory of Categorical Terrorism », *Social Forces*, 84 (4), 2006, p. 2027-2046 ; Edward S. Herman, Gerry O'Sullivan, *The « Terrorism » Industry: The Experts and Institutions That Shape Our View of Terror*, New York, Pantheon Books, 1989 ; Richard Jackson, *Writing the War on Terrorism: Language, Politics, and Counter-Terrorism*, Manchester, Manchester University Press, 2005 ; George Kassimeris, *Playing Politics with Terrorism: A User's Guide*, New York, Columbia University Press, 2008 ; Ian S. Lustick, *Trapped in the War on Terror*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006 ; John Mueller, *Overblown: How Politicians and the Terrorism Industry Inflate National Security Threats, and Why We Believe Them*, New York, Free Press, 2009 ; Annamarie Oliverio, Pat Lauderdale, « Terrorism as Deviance or Social Control : Suggestions for Future Research », *International Journal of Comparative Sociology*, 46 (1-2), 2005, p. 153-169 ; Roberta Senecal de La Roche, « Toward a Scientific Theory of Terrorism », *Sociological Theory*, 22 (1), 2004, p. 1-4 ; Charles Tilly, « Terror, Terrorism, Terrorists », *Sociological Theory*, 22 (1), 2004, p. 5-13.

de ces manipulations⁴¹. Au demeurant, il ne s'agit pas d'un problème récent : les plaintes relatives à la nature floue du terrorisme ont commencé dès les années 1970⁴². Compte tenu de l'incapacité des experts à se mettre d'accord sur une définition acceptable, presque chaque livre, essai ou article sur le sujet se doit de commencer par aborder ce prétendu problème. Un état de littérature sur la recherche dans ce domaine a d'ailleurs recensé plus de cent définitions⁴³, qui ne diffèrent pas seulement à la marge, mais aussi souvent sur des questions fondamentales telles que : le terrorisme peut-il être perpétré par des États ou ne l'est-il que par des acteurs infra-étatiques ? Est-il nécessairement injustifiable ? Vise-t-il forcément des civils ?

Les experts sur le terrorisme ne sont pas autorisés à déterminer « quels sont les contours du terrorisme ». Ils ne sont pas non plus complètement certains de leur légitimité à produire un savoir plus général ou abstrait sur les différentes catégories de terroristes/terrorisme. Ceux qui souhaiteraient aborder le terrorisme comme un objet rationnel, justiciable d'une analyse scientifique, ne parviennent pas à contrôler le discours sur le terrorisme, concurrencés qu'ils sont par des discours de type moral qui, dans la sphère publique, présentent le terrorisme comme relevant du mal et de la pathologie et ses auteurs comme des êtres irrationnels – donc incompréhensibles – et malfaisants. Le fait que cette « politique de l'anti-savoir »⁴⁴ gouverne le discours public sur le terrorisme est une caractéristique structurelle centrale du champ, car la moralité et la rationalité ont toutes deux été essentielles pour construire le « terrorisme » et déterminer qui peut s'exprimer en tant qu'expert sur le sujet. Les formes traditionnelles d'expertise⁴⁵ produisent un terrain de controverse et constituent les représentants autorisés à fournir des réponses et des définitions sur ce terrain. Les experts sur le terrorisme, eux, produisent un terrain de savoir, des catégories d'étude – « terrorisme » et « terroristes » –, mais celles-ci sont vides et seul l'État peut les remplir en répondant de manière tranchée à la question de savoir qui en fait partie. En cela, loin d'être un cas particulier, l'expertise sur le terrorisme est représentative d'une multitude d'autres champs de production du savoir dans le

41. Richard Jackson, Marie Breen Smyth, Jeroen Gunning, *Critical Terrorism Studies: A New Research Agenda*, Londres/New York, Routledge, 2009 ; David Miller, Tom Mills, « The Terror Experts and the Mainstream Media: The Expert Nexus and Its Dominance in the News Media », *Critical Studies on Terrorism*, 2 (3), 2009, p. 414-437.

42. Dans l'introduction du compte rendu de l'une des premières conférences internationales consacrées au terrorisme, on peut lire : « La communauté internationale n'a pas été en mesure d'adopter une définition universellement acceptée du "terrorisme" et n'est, jusqu'à présent, pas parvenue à maîtriser cette activité » (M. Cherif Bassiouni (ed.), *International Terrorism and Political Crimes*, Springfield, Charles C. Thomas, 1975).

43. Robert O. Slater, Michael Stohl (eds), *Current Perspectives on International Terrorism*, New York, St. Martin's Press, 1988, p. 3.

44. L. Stampnitzky, *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »*, op. cit..

45. Voir par exemple A. Abbott, *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, op. cit. ; A. Abbott, « Linked Ecologies: States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, 23 (3), 2005, p. 245-274.

monde contemporain : l'étude de la résolution des conflits, des organisations à but non lucratif ou non gouvernementales, ou de la gestion des risques, nous amènerait, selon moi, à des résultats semblables.

J'ai juxtaposé ici le cas particulier de l'expertise sur le terrorisme et les avancées récentes des travaux théoriques et empiriques relatifs aux relations entre les experts et les États. La plupart de ces travaux se sont développés dans un cadre qui s'appuie sur la théorie des champs et sont axés sur les relations structurelles entre les États, les experts et les organisations professionnelles. En examinant non seulement dans quelle mesure le cas de l'expertise sur le terrorisme remet en question les approches plus traditionnelles des champs et de l'étude de l'expertise, mais aussi certains nouveaux développements relatifs aux champs interstitiels et transnationaux, j'ai identifié plusieurs variables complémentaires permettant d'entreprendre d'autres analyses : le degré de contrôle dont disposent les experts sur leur objet d'expertise ainsi que leur relation avec l'État, *via* notamment l'éventuelle production de techniques essentielles à l'« effet d'État ».

À ce stade, il convient toutefois d'examiner le contexte plus général dans lequel s'inscrivent ces récentes remises en question de la théorie des champs en tant qu'approche permettant de comprendre la relation entre les experts et l'État. Deux aspects méritent d'être soulignés. Tout d'abord, les apparentes faiblesses identifiées dans le cadre de ces évolutions récentes ne sont ni de simples omissions ni des erreurs aléatoires. Le « biais » constaté dans les études antérieures sur l'expertise – à savoir l'attention insuffisante portée aux structures d'expertise atypiques – est le reflet d'une approche théorique spécifique de la structure du monde moderne, ainsi que de la relation entre les États et le savoir expert dans cette modernité. Les travaux consacrés à l'histoire des sciences sociales ont souvent défendu l'idée selon laquelle l'expertise et les politiques se sont développées de façon symbiotique au XIX^e siècle⁴⁶. De son côté, la littérature sur les experts et les États a eu tendance à supposer que le savoir expert et le pouvoir étatique s'étaient développés parallèlement, du moins à l'époque moderne. Dès lors, si de nouvelles formes de pouvoir/savoir émergent aujourd'hui, il est logique qu'elles ne soient pas adaptées

46. Graham Burchell, Colin Gordon, Peter Miller, *The Foucault Effect: Studies in Governmentality*, Chicago, University of Chicago Press, 1991 ; Alain Desrosières, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993 (*The Politics of Large Numbers: A History of Statistical Reasoning*, Cambridge, Harvard University Press, 2002) ; Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966 (*The Order of Things: An Archaeology of the Human Sciences*, Londres, Routledge, 2002) ; M. Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 (*Discipline and Punish: The Birth of the Prison*, New York, Vintage Books, 1979) ; Ian Hacking, *The Social Construction of What?*, Cambridge, Harvard University Press, 1999 ; Theodore M. Porter, *Trust in Numbers: The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 1996 ; James C. Scott, *Seeing like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven, Yale University Press, 1998.

à ces modèles anciens. Ces travaux récents pourraient donc refléter une modification plus fondamentale des formes de structuration du monde social. Ensuite, l'analyse des champs de Bourdieu repose sur une forme typiquement moderne du pouvoir étatique, et la relation entre pouvoir et savoir dans ses travaux confère un caractère explicitement historique à la notion de champ⁴⁷. Son modèle d'un monde composé de champs analytiques séparables est la représentation d'une société résolument moderne, découlant de l'analyse de Max Weber sur l'émergence de structures formelles et distinctes au niveau de l'État, de la science et de la religion. Toutefois, en dépit de leur approche ancrée dans le contexte historique, les travaux de Bourdieu ont été envisagés comme développant un cadre plus universel qu'historique. Et lorsque ses concepts ont été adoptés, sa théorie des champs est devenue un schéma d'analyse pour toutes sortes de domaines, du culinaire au pénal. Face à cette approche universalisante et simplifiée, mes travaux essaient de replacer la notion de champ dans un cadre historique qui permette de comprendre et de contextualiser les raisons pour lesquelles certains domaines de production culturelle contemporains n'entrent pas dans ce cadre.

On peut postuler que les relations entre experts et État se sont transformées entre les champs d'expertise « limités » et consolidés que l'on peut observer dans les études consacrées à l'État des XIX^e et XX^e siècles et les formes d'expertise plus fragmentées que l'on trouve aujourd'hui. Cette transformation signifierait que mes observations sur les champs « anormaux » ne concernent pas seulement des cas particuliers, mais pourraient préfigurer des changements historiques plus larges. Elle permettrait également, sans doute, d'expliquer pourquoi ces espaces interstitiels de production du savoir n'ont pas été étudiés jusqu'à maintenant. Cela est dû en partie à la vision restreinte imposée par les cadres antérieurs, et en partie à l'évolution historique des relations entre expertise et État. Le cadre d'analyse des champs a toujours entraîné une certaine simplification et cet idéal type n'inclut pas toutes les formes possibles de développement. J'espère avoir apporté ici des éléments permettant de suggérer que cette description du monde n'est plus d'actualité, en raison des transformations qui sont intervenues dans la relation entre savoir et pouvoir depuis que ces théories ont été élaborées⁴⁸. ■

Traduit de l'anglais par Delphine Ettinger

47. Loïc J. D. Wacquant, « Foreword », dans P. Bourdieu (dir.), *La Noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989 (*The State Nobility: Elite Schools in the Field of Power*, Cambridge, Polity Press, 1996).

48. Je remercie Antoine Vauchez, Alison Denton Jones, Matt Kaliner, Shawna Vican et les deux évaluateurs anonymes de *Critique internationale* pour leurs observations pendant l'écriture et la révision de cet article.

Lisa Stampnitzky est chargée de cours en sciences sociales à l'Université Harvard et a soutenu une thèse de sociologie à l'Université de Californie à Berkeley. Ses travaux portent sur le rôle de l'analyse de réseaux dans la « war on terror », sur le « déclin de l'expertise » dans les années 1970 et sur les croisements entre savoirs et politique dans la régulation en matière de droits de l'homme. Elle est l'auteure de *Disciplining Terror: How Experts Invented « Terrorism »* (Cambridge, Cambridge University Press, 2013). Ses recherches ont été publiées dans *Qualitative Sociology* et *Sociological Perspectives*. lisastampnitzky@fas.harvard.edu